

**RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :**

**Article R.4223-55 du Code du Travail :** "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

**OBJECTIFS :**

- ◆ Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des engins de chantier en toute sécurité.
- ◆ Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des engins de chantier

**PROGRAMME :****◆ Connaissances Générales**

- \* Rôle et responsabilités
- \* Les organismes de prévention

**◆ Technologie des engins de chantier**

- \* Caractéristiques principales : composants et mécanismes
- \* Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité

**◆ Les principaux types d'engins de chantier – Catégories CACES®**

- \* Les différents types d'engins : 11 catégories

**◆ Règles de circulation applicables aux engins de chantier**

- \* Identification et signification de la signalisation
- \* Circulation sur chantier : consignes, distances de sécurité

**◆ Risques liés à l'utilisation des engins de chantier**

- \* Fonctionnement de l'engin
- \* Conduite et déplacements de l'engin

**◆ Exploitation des engins de chantier**

- \* Fonctionnement des équipements de l'engin
- \* Conduite à tenir en cas d'accident
- \* Gestes de commandement

**◆ Vérifications d'usage des engins de chantier**

- \* Vérification et opération de maintenance
- \* Principales anomalies (circuit hydraulique ; organes de freinage ; chassis ...)

**◆ APPLICATIONS PRATIQUES – selon les catégories**

- \* Prise de poste et vérification
- \* Conduite –Manœuvres et circulation
- \* Travaux de bases
- \* Opération de levage (selon les catégories)
- \* Fin de poste - Opération d'entretien quotidien – Maintenance

Catégorie	Engins correspondants
<b>A</b>	<b>Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv</b>
<b>B1</b>	<b>Engins d'extraction à déplacement séquentiel &gt; 6T</b>
<b>C1</b>	<b>Engins de chargement à déplacement alternatif &gt; 6T</b>
<b>D</b>	<b>Engins de compactage &gt; 6T</b>
<b>F</b>	<b>Chariots de manutention tout-terrain</b>
<b>G</b>	<b>Conduite des engins hors production</b>

**METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :**

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R482. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

**PUBLIC CONCERNE :**

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

**PRE-REQUIS :**

Maîtrise de la langue française.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

12 maxi pour la théorie,  
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

**DUREE DE LA FORMATION :**

Personnel Débutant : 2 jours (14h)  
Personnel Expérimenté : 1 jour (7h)

**EVALUATION - REMARQUES :**

- ◆ Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.482 dans le cadre d'un CACES®.
- ◆ Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories d'engins utilisés.
- ◆ Recyclage d'1 journée tous les 10 ans.

**MOYENS DE SUIVI :**

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

**RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :**

**Article R.4223-55 du Code du Travail :** "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

**OBJECTIFS :**

- ◆ Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des engins de chantier en toute sécurité.
- ◆ Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des engins de chantier

**PROGRAMME :****◆ Connaissances Générales**

- \* Rôle et responsabilités
- \* Les organismes de prévention

**◆ Technologie des engins de chantier**

- \* Caractéristiques principales : composants et mécanismes
- \* Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité

**◆ Les principaux types d'engins de chantier – Catégories CACES®**

- \* Les différents types d'engins : 11 catégories

**◆ Règles de circulation applicables aux engins de chantier**

- \* Identification et signification de la signalisation
- \* Circulation sur chantier : consignes, distances de sécurité

**◆ Risques liés à l'utilisation des engins de chantier**

- \* Fonctionnement de l'engin
- \* Conduite et déplacements de l'engin

**◆ Exploitation des engins de chantier**

- \* Fonctionnement des équipements de l'engin
- \* Conduite à tenir en cas d'accident
- \* Gestes de commandement

**◆ Vérifications d'usage des engins de chantier**

- \* Vérification et opération de maintenance
- \* Principales anomalies (circuit hydraulique ; organes de freinage ; chassis ...)

**◆ APPLICATIONS PRATIQUES – selon les catégories**

- \* Prise de poste et vérification
- \* Conduite –Manœuvres et circulation
- \* Travaux de bases
- \* Opération de levage (selon les catégories)
- \* Fin de poste - Opération d'entretien quotidien – Maintenance

Catégorie	Engins correspondants
<b>A</b>	<b>Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv</b>
<b>B1</b>	<b>Engins d'extraction à déplacement séquentiel &gt; 6T</b>
<b>C1</b>	<b>Engins de chargement à déplacement alternatif &gt; 6T</b>
<b>D</b>	<b>Engins de compactage &gt; 6T</b>
<b>F</b>	<b>Chariots de manutention tout-terrain</b>
<b>G</b>	<b>Conduite des engins hors production</b>

**METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :**

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R482. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

**PUBLIC CONCERNE :**

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

**PRE-REQUIS :**

Maîtrise de la langue française.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

12 maxi pour la théorie,  
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

**DUREE DE LA FORMATION :**

Personnel Débutant : 2 jours (14h)  
Personnel Expérimenté : 1 jour (7h)

**EVALUATION - REMARQUES :**

- ◆ Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.482 dans le cadre d'un CACES®.
- ◆ Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories d'engins utilisés.
- ◆ Recyclage d'1 journée tous les 10 ans.

**MOYENS DE SUIVI :**

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

**RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :**

**Article R.4323-55 du Code du Travail :** "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

**R.482 :** Recommandation de la CNAMTS qui prescrit le cadre du test CACES®.

**OBJECTIFS :**

- ◆ Obtenir un ou plusieurs CACES® permettant de conduire un engin de chantier de la R.482

**CATEGORIES DES ENGINS DE CHANTIER:**

Catégorie A	Engins compacts,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ? 6 tonnes,</li> <li>• chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ? 6 tonnes,</li> <li>• chargeuses-pelleteuses de masse ? 6 tonnes,</li> <li>• moto-basculateurs de masse ? 6 tonnes,</li> <li>• compacteurs de masse ? 6 tonnes,</li> <li>• tracteurs agricoles de puissance ? 100 cv (73,6 kW).</li> </ul>
Catégorie B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse &gt; 6 tonnes,</li> <li>• pelles multifonctions.</li> </ul>
Catégorie C1	Engins de chargement à déplacement alternatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chargeuses sur pneumatiques de masse &gt; 6 tonnes,</li> <li>• chargeuses-pelleteuses de masse &gt; 6 tonnes</li> </ul>
Catégorie D	Engins de compactage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse &gt; 6 tonnes.</li> <li>• compacteurs à pieds dameurs de masse &gt; 6 tonnes.</li> </ul>
Catégorie F	Chariots de manutention tout-terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,</li> <li>• chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.</li> </ul>
Catégorie G	Conduite des engins hors production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.</li> </ul>

**DEROULEMENT DU TEST :**

- ◆ Les tests théoriques et pratiques sont effectués par une personne physiquement différente du formateur, conformément à la R.482
- ◆ L'examen théorique (commun à toutes les catégories d'engins de chantier) regroupe tous les candidats durant une unité de temps.
- ◆ Pendant l'examen pratique, les candidats sont évalués individuellement.

Une Option AIPR Opérateur est proposée par FOSEC dans le cadre de la journée de test R482

**METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Les tests pratiques de la recommandation R482 de la CNAM-TS sont réalisés sur plateau dédié.

**PUBLIC CONCERNE :**

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

**PRE-REQUIS :**

- ◆ Avoir suivi la formation à la conduite en sécurité de l'engin de chantier de la catégorie correspondante.
- ◆ Maîtrise de la langue française.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 6 unités de temps / session

**DUREE DE LA SESSION :** 1 jour (7h)

**EVALUATION - REMARQUES :**

- ◆ Le testeur fait partie de la cartographie de testeurs CACES® de la société FOSEC.
- ◆ Les exercices pratiques sont réalisés selon les exigences du référentiel et la recommandation R482
- ◆ Une note minimum est requise pour la théorie et la pratique.
- ◆ En cas de réussite, une carte CACES® est remise.
- ◆ En cas d'ajournement en théorie et/ou en pratique, le candidat devra effectuer un complément de formation et repasser la partie du test non validé via le même organisme testeur CACES® certifié. Pour cela il dispose d'un délai de 12 mois.
- ◆ La CNAMTS recommande un recyclage tous les 10 ans.